

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Tous les membres sont présents sauf : Daniel LIOCHON, Franck LORY, Karine PHILIPPE, Hélène BLONDEAU, excusés.

Absent : Nicolas BOUTHIER.

POUVOIRS :

Daniel LIOCHON à Véronique GAUDILLAT, Franck LORY à Thierry RAVAT Karine PHILIPPE à Delphine GRANDCLAUDE.

M me Delphine GRANDCLAUDE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Approuve le compte rendu de la séance précédente

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

En application des articles L289 et R133 du code électoral les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants :13

Bulletins nuls :0

Bulletins blancs :0

Suffrages exprimés :13

Liste :Bien vivre à St Christophe SUFFRAGES OBTENUS : 13 nombres de
délégués titulaires : 3 Suppléants : 3

Sont élus délégués titulaires : Thierry RAVAT-Delphine GRANDCLAUDE-Patrick DUBETIER

Sont élus délégués suppléants :Louis MERCIER-Véronique GAUDILLAT-Gilles JEANNIN

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil, approuve le Budget primitif assainissement pour 2020 qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : DEPENSES : 43939€-RECETTES : 43969€

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES : 66917€-RECETTES : 66917€

BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil, approuve le Budget primitif communal pour 2020 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: DEPENSES : 918622€-RECETTES : 918622€

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES : 292590€-RECETTES : 292590€

SUBVENTIONS :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer diverses subventions :

6281	ASSOCIATION MAIRES	480,00
6281	SPA	616,00
6281	TERNUM	1 510,00
65548	FED REST SCOL	60,00
65548	SIVOS	8 530,00
65548	SYDESL	900,00
6574	BIBLI INTERCO	700,00
6574	CIFA COTE OR	40,00
6574	CIFA LAMELOISE	80,00
6574	CIFA ST MARCEL	80,00
6574	COOP ECOLE MAT	280,00
6574	COOP ECOLE PRIMAIRE	280,00
6574	DIVERS	300,00
6574	JSAC	320,00

SUBVENTION CCAS : 1981€

SUBVENTION ASSINISSEMENT : 3498€

TRAVAUX ONF :

Vu la programmation annuelle de travaux pour l'année 2020 proposée par les services de l'ONF en date du 25 mars 2020 le conseil municipal décide :

la demande de devis pour les travaux suivants :

- Maintenance de cloisonnement au broyeur parcelle 30 (5,33 ha)
- dégagement mécanique de plantation parcelles C6C7 (1,5 ha)
- entretien des lisières parcelle 12 (0,55 km)

le conseil municipal donne délégation à M. le maire pour la signature des devis et conventions correspondants.

TARIFS CANTINE GARDERIE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs appliqués pour la cantine et la garderie .
Le Conseil,
Après en avoir délibéré fixe les tarifs comme suit :

GARDERIE : Matin : forfait : 2€
Après-midi 1^{ère} heure : 2.62€
Après midi complet : 3.37€

Voté à l'unanimité

Considérant l'augmentation des denrées alimentaires , décide d'augmenter de 2%. Soit :

CANTINE : Forfait enfant : 3.18€
Occasionnel enfant : 4.10€
Forfait adulte : 5.05€
Occasionnel adulte : 6.25€

Adopté à 9 voix POUR, 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

Le Conseil met à jour le règlement de la cantine et de la garderie qui seront distribués aux familles.

EXTENSION RESEAU EAU POTABLE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent communal cadastré B767 au Grand Servigny a fait l'objet d'une déclaration préalable afin de proposer deux fois 4 lots à la vente. Il est nécessaire d'étendre le réseau d'eau potable pour alimenter les terrains. Le Conseil, vu le devis proposé par le syndicat des eaux, approuve et demande à Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au BP 2020.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCDI (Commission communale des impôts directs)

Le Conseil, dresse une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants à proposer conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

DESIGNATIONS DES MEMBRES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS :

Le Conseil,

Nomme les membres dans les différents syndicats :

SYNDICATS

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYDESL	T RAVAT-P DUBETIER	D GRANDCLAUDE
SPANC	L MERCIER-T RAVAT	
SYND DES EAUX	T RAVAT-H BLONDEAU	F LORY
SIVOS	D GRANDCLAUDE-M GARNIER	
SICED	L MERCIER-T RAVAT	
GEMAPI	F LORY-D Liochon	L MERCIER-T RAVAT

AUTRES

DEFENSE	T RAVAT	
CNAS	T RAVAT	
COMMUNES		
FORESTIERES	L MERCIER	T RAVAT
TERRITOIRES		
NUMERIQUES	T RAVAT	V GAUDILLAT

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer la redevance assainissement pour les usagers desservis par le réseau d'assainissement collectif (soit Mourillons, Grand Servigny 1ere et 2eme tranche)

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter la redevance pour 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil

Fixe à 1.10€ le m3 d'eau consommée

30 euros la part fixe

Rappelle le cout du raccordement pour les maisons neuves soit 4500€ au Grand SERVIGNY (1ere et deuxieme tranche)

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire et de l'interdiction de louer la salle des fêtes depuis le 17 mars 2020, il est nécessaire de pouvoir rembourser les acomptes perçus pour les locations.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Accepte le remboursement et demande à Monsieur le maire d'établir des annulatifs de titres de recettes pour les personnes concernées.

Vente d'excédent communal : Monsieur le Maire informe le Conseil que la propriété cadastrée D805-808 : Rue de la queue de l'Etang est en vente. L'accès à la propriété s'est fait

sur l'excédent communal D808 . Afin de régulariser la situation il convient de vendre l'excédent aux futurs acquéreurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré propose de vendre l'Excédent pour 25 euros les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire

- informe le Conseil de la demande de GRDF de forer en bordure de la Route d'Alleriot lors des travaux de passage d'un gazoduc qui alimentera l'entreprise LELEDY.
- Fait un point sur la bibliothèque, la réfection du parvis de l'Eglise, sur le retour du tableau du Christ en Croix, ainsi que sur la vente des terrains au Grand Servigny.
- Annonce que le décret portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la Commune est paru le 10 juillet qu'il convient que les administrés qui ont constaté des dégâts dus à la sécheresse 2019 se rapprochent **dans un délai de 10 jours** de leur assureur.

Fin de la séance : 22 heures.

Le maire

T. RAUAT

